

2 Plan d'études

2.1 Structure et contenu du plan d'études

Le plan d'études se fonde sur les cadres règlementaires en vigueur et prend en considération les exigences actuelles du travail enseignant. Il permet d'obtenir 120 crédits ECTS, correspondant à une durée d'études de quatre semestres à plein temps.

Il permet de tenir compte des situations et des parcours individuels (trajectoires personnelles, formations universitaires, expériences professionnelles antérieures, dans ou hors enseignement), en offrant la possibilité à chaque étudiant·e d'intégrer différemment les contenus de la formation et de construire progressivement une posture et une identité professionnelle.

Le plan d'études, qui articule étroitement théorie et pratique, est structuré selon trois domaines :

- didactiques des disciplines (rapport aux savoirs, enjeux de la transmission des savoirs, implications didactiques de l'hétérogénéité des élèves, etc.),
- sciences de l'éducation (processus et stratégies d'apprentissage, interactions entre l'enseignant·e et les élèves et entre les élèves eux-mêmes, influence des facteurs socioéconomiques ou culturels sur les apprentissages, etc.),
- formation pratique (pratique professionnelle en stage, analyse des pratiques et des situations d'enseignement, développement d'une posture réflexive, utilisation des outils numériques, etc.).

Ces contenus, fortement inter-reliés, sont complétés par des modules axés sur la recherche en éducation, aboutissant notamment à la réalisation du mémoire professionnel et, en fonction du nombre de disciplines au plan de formation de l'étudiant·e, par des modules interdisciplinaires à choix. Les étudiant·e-s ont aussi la possibilité de s'inscrire à un module du Master en enseignement spécialisé portant sur les inégalités et le désavantage social. (v. p. 20)

Il existe différentes possibilités d'organiser sa formation :

- selon le type de formation pratique, à savoir stage dans la classe d'un·e enseignant·e, avec statut d'*étudiant·e stagiaire* (stage A), ou stage en emploi, avec statut d'*enseignant·e stagiaire* (stage B),
- en aménageant son temps de formation,
- en incluant un semestre en mobilité (Swiss-European Mobility Programme), des échanges ponctuels avec d'autres institutions de formation (en Suisse ou à l'étranger) ou des échanges interculturels proposés dans le cadre de différents modules du plan d'études. [Plus d'informations](#)

2.2 Formation à la recherche et mémoire de Master

Le plan d'études comprend un module obligatoire d'introduction à la recherche en éducation. Ce module offre des outils conceptuels et méthodologiques permettant de comprendre les enjeux de la recherche en éducation et de se préparer à la réalisation du mémoire professionnel de Master.

En fonction de l'expérience acquise par l'étudiant·e dans le domaine de la recherche, le module peut être réalisé selon un parcours long (deux semestres) ou court (semestre d'automne). Le choix du parcours est déterminé en début de semestre par les responsables du module. Le module MSMET12, destiné aux étudiant·e-s déjà diplômé·e-s pour le degré secondaire II, correspond au parcours court.

A travers le mémoire professionnel, l'étudiant·e démontre qu'elle ou il est capable d'approfondir une thématique en lien avec sa pratique professionnelle et les enseignements suivis au cours de sa formation. L'étudiant·e est ainsi amené·e à mettre en œuvre une démarche de recherche et d'analyse de données lui permettant d'enrichir ses connaissances, ses compétences et ses pratiques d'enseignement.

Le dispositif d'accompagnement suivant soutient l'étudiant·e dans la réalisation de ce travail, généralement entamé au 2^e ou 3^e semestre :

- la production d'un canevas de mémoire dans le cadre de la certification du module d'introduction à la recherche ;
- une information sur les différentes étapes de réalisation du mémoire (choix du sujet, direction de mémoire, orientation dans le champ des recherches en didactiques et sciences de l'éducation) ;
- un encadrement et conseil individuel par la directrice ou le directeur de mémoire.

Des indications utiles concernant les objectifs et la démarche, la préparation et les ressources à disposition, la valorisation et l'évaluation du mémoire sont disponibles dans le [document cadre de la filière secondaire I](#).

Les exigences relatives à la mise en forme du mémoire (nombre de pages, styles, modalités de dépôt et de diffusion, etc.) sont mentionnées dans la [Directive 05_08](#) sur les Mémoires de diplôme.

Plus d'informations sur : [Portail étudiant](#)

3 Plan de formation

3.1 Généralités

Le plan de formation se décline en fonction du nombre de disciplines d'enseignement (1, 2 ou 3 disciplines).

Planification des didactiques

Sauf aménagement personnalisé du temps de formation, les didactiques sont suivies selon un ordre planifié par la HEP. Au moment de l'inscription de son plan de formation, l'étudiant·e reçoit les indications la ou le concernant.